



Regroupement familiale pour conjoint en ceinte

Par **argent53**, le **28/11/2011** à **15:20**

Bonjour,rnrn ma question est simple ,jai fait des démarches pour faire venir ma femme en france cad dans le cadre d'un regroupement familiale ,date du depot du dossier le 08 aout 2011 ,j'ai reçu l'anquetteur le 28 novembre entre temps j'ai su que ma femme est tomber en ceinte est l'accouchement est prévu pour fin avril 2012 inchallah ,alors ma question est je dois prevenir l'ofii de cette événement ou bien laisser les choses se faire normalement ,je sais plus quoi faire. merci a vous

Par **corimaa**, le **28/11/2011** à **22:13**

Il serait bon de les prevenir afin qu'ils activent peut etre le dossier. Insistez sur le fait que votre femme est enceinte et seule, qu'elle a besoin de vous, et que vous aimeriez etre present pour la naissance de l'enfant

Par **argent53**, le **29/11/2011** à **09:31**

Bonjour corimaa est merci pour votre réponse !! J'avais pensée la même chose que vous simplement si je déclare cette événement a lofii je pense qu'il vont me demander de refaire un autre dossier cad une autre procédure qui va aussi prendre 12 mois supplémentaire et ils vont surment déclencher une autre enquête chez moi et la ça risque de coincer j'ai un studio de 32 m ! Mais je vais peut être me renseigner auprès d ' associations peut être qu'il existe un autre

moyen . Merci a toi et si vous avez d'autres avie n'hesitez pas

Par **corimaa**, le **29/11/2011 à 13:02**

Je ne sais pas dans quelle zone vous etes pour le calcul de la surface habitable. Mais d'un autre coté, si votre femme accouche avant que vous ne receviez l'accord de regroupement familiale, il faudra bien tout recommencer car il n'y aura plus 1 mais 2 personnes à faire venir...
<http://vosdroits.service-public.fr/F11168.xhtml>

Par **argent53**, le **29/11/2011 à 14:30**

Merci a toi et pour ta réponse ! Moi dans mon cas si je déclare que ma femme est en ceinte j'aurai aucune chance vu que j'habite dans un studio de 32 m , donc je vais automatiquement avoir une réponse négative donc le mieux est de garder le silence pour l'instant et attendre peut être ils vont me répondre avant l'accouchement ! Et entre temps je vais essayer de changer de logement . Ou sinon si dans le cas ou ma femme vient accoucher ici comment peuvent évoluer les démarches après ?? Merci

Par **corimaa**, le **29/11/2011 à 16:51**

Allez à la mairie faire une demande de logement social ou si vous en avez les moyens, cherchez un 2 ou 3 pièces chez un particulier.
A la mairie, vous dites que c'est urgent, que vous attendez l'arrivée de votre femme et du futur enfant
Mais bon, c'est vrai qu'en banlieue parisienne, il est difficile de se loger
Sinon, "enceinte" est en un seul mot ;)

Par **argent53**, le **29/11/2011 à 17:56**

Ah oui désolé je suis pas fort en orthographe , ça c'est rien encore mais merci comeme ! J'ai déjà fait une demande a la mairie mais c'est vrai que je leur est pas signaler que ma femme est ENCEINTE LOL peut être qu'ilent vont boster mon dossier ! Mais vous avez pas répondu a ma 2 eme question si ma femme accouche ici en france avec un visa touristique ça se passe comment pour les démarches ?

Par **corimaa**, le **29/11/2011 à 21:25**

Et bien dans ce cas, elle fait une demande de carte "vie privée et familiale"
Lire ce lien qui vous l'explique <http://vosdroits.service-public.fr/F2209.xhtml>
Sinon, vous avez un bon orthographe, certains enfants français sortent de l'école avec un orthographe lamentable malheureusement ;)